

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 30 juin 2016 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES, Maire.

Ouverture de la séance : 19 heures 00.

Monsieur Jérôme GUITARD a été nommé secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES SAGET, CARBO, TULET. MM ANJARD, TIBAL, VERDIER, CIERCOLES, GUITARD, MONTALIEU, MARCHAND, CARLES.

ABSENT NON EXCUSE : MM THURIES

**PROCURATIONS : MME MONZON à MME SAGET
MME AUGER à MM CIERCOLES
MME CALMETTES à MM CARLES
MME VOLTES à MME CARBO
MME BOUSSEMART à MM MONTALIEU
MME KERVERN à MM ANJARD**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 17 juin 2016.

1- Mise en sécurité salle de classe école élémentaire – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en raison de nouvelles normes « incendie » et l'augmentation des effectifs à l'école élémentaire du « Chêne » il va être opéré un redéploiement des élèves dans les différentes classes.

Ceci entrainera l'augmentation du nombre d'enfants dans la salle du 1^{er} étage avec pour conséquence pour des raisons de sécurité l'obligation de construire un escalier de secours.

Monsieur le maire présente différents devis pour la réalisation de cette issue de secours :

-L'Entreprise ROCHAS pour un montant HT de 3 730.00 € soit 4 476.00 € TTC pour l'ouverture d'une porte.

-L'Entreprise ALUMINIUM OCCITAN pour un montant HT de 2 207.76 € soit 2 649.31 € TTC pour la fourniture d'une porte.

-L'Entreprise ESCALIERS DECORS pour un montant HT de 19 959.00 € soit 23 950.80 € TTC pour la fourniture d'un escalier.

Voté à l'unanimité

2- Contrat d'assurance pour les agents CNRACL et IRCANTEC – Révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que les taux des contrats au sein du groupe d'assurance statutaire pour les agents CNRACL et IRCANTEC sont révisés chaque année.

Il précise qu'en 2016 aucune augmentation n'a été appliquée pour les agents

CNRACL (le choix **1** avait été maintenu, les choix **2** et **3** avaient fait l'objet d'une baisse de 5% et le choix **4** d'une baisse de 10%. Pour 2017, les résultats 2015 permettent à nouveau le maintien du taux de cotisation pour les choix **1** : 6,83%, choix **3** : 5,16%, le choix **4** : 2,83% et le choix **2** fait l'objet d'une baisse de 5% soit 5,32%.

Pour les agents IRCANTEC, aucune augmentation n'a été appliquée en 2016.

Pour 2017, les résultats 2015 permettent à nouveau le maintien du taux de cotisation 1,29%.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 20h00